

Cour d'Appel de Conakry

Tribunal de Première  
Instance de Forécariah

Parquet du Procureur  
de la République

N°285/PI/PR/TPV/F/2024

République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

Le Procureur de la République

A

Monsieur le Chef de Greffe du Tribunal de  
Première Instance de Forécariah

Objet : Appel

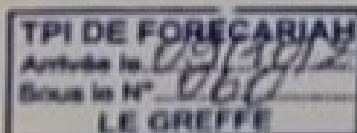
Monsieur,

Je viens très respectueusement par la présente, relever formellement appel contre le jugement correctionnel rendu le 08 octobre 2024 par le tribunal correctionnel de Forécariah dans l'affaire Ministère public contre Aissatou TOURE, Mamadou Aliou DIALLO, Mamadou Oury BARRY et 27 autres pour violation de la réglementation relative à la circulation et au transport du bois d'œuvre et d'industrie ; importation de produits forestiers sans certificat phytosanitaire ; importation de bois d'œuvre et d'industrie en grumes et importation de spécimens végétaux d'origine forestière sans autorisation.

Faits prévus et réprimés par les articles 173, 174, 175 et 177 du Code forestier.

Vous en souhaitant bonne réception, je sais compter sur votre diligence habituelle.

Fait à mon parquet, le 09 octobre 2024



*ABLO...*



Zaoro KONOMOU